

Electricité

Objectif

Être capable de réaliser un « état des installations électriques des immeubles à usage d'habitation » selon Norme FD C 16-600.

Effectif	15 stagiaires
Coût	Voir grille tarifs
Durée	3 jours
Public	Tout public

Autre(s) stage(s) pouvant être associé(s):

[Habilitation électrique](#)

Pré requis : Pré requis formation conseillé (non obligatoire) -> Avoir des connaissances générales du bâtiment (Voir autre stage « Termes Techniques du Bâtiments » chez EBTP).

Pédagogie

Théorie	Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.
Moyens matériels	Vidéo projection. Prêt de matériel (du centre de formation EBTP) au stagiaire pour contrôle (Vérificateur d'absence de tension ...) sur plateau(x) technique(s).
Moyens humains	Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.
Documentation	Un support de cours papier format "A4" relié, d'excellente qualité tout en couleurs reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Programme

Détail	JOUR 1 - Matin (4 heures) - les règles fondamentales destinées à assurer la sécurité des personnes contre les dangers et dommages pouvant résulter de l'utilisation normale d'une installation électrique à basse tension : protection contre les chocs électriques et
---------------	---

les surintensités, coupure d'urgence, commande et sectionnement, choix du matériel en fonction des conditions d'environnement et de fonctionnement,
JOUR 1 - Après-midi (4 heures)
 - les méthodes d'essais permettant, au moyen d'appareils de mesures et d'essais appropriés, de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité : mesure de la valeur de la résistance de la prise de terre, mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection et d'équipotentialité, mesure du seuil de déclenchement des dispositifs différentiels,
JOUR 2 - Matin (4 heures)
 - la technologie des matériels électriques constituant une installation intérieure d'électricité : fusibles, disjoncteurs, fonctions différentielles, interrupteurs, prises de courant, canalisations,
JOUR 2 - Après-midi (4 heures)
 - les règles relatives à la sécurité propre de l'opérateur et des personnes tierces lors du diagnostic : connaissance et mise en œuvre des prescriptions de sécurité à respecter pour éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution du diagnostic,
JOUR 3 - Matin (4 heures)
 - les méthodes de diagnostic des installations intérieures d'électricité,
JOUR 3 - Après-midi (4 heures)
 - Rapport type de diagnostic et réalisation d'études de cas pratiques,
 - émission d'un rapport selon un scénario exemple de mission électricité..
Contrôle
 - Q.C.M d'évaluation et correction contradictoire.

Pratique

Le stagiaire réalisera (au sens du projet d'arrêté de l'état de l'installation intérieure d'électricité) un ou des exercices pratiques (**JOUR 3 - Après-midi**) lui permettant notamment de vérifier les :

- câblage de deux salles techniques (une salle de bain et une cuisine),
- dispositif de protection contre les surintensités,
- liaisons équipotentielles supplémentaires des locaux contenant une douche ou une baignoire,
- vétustés des matériels,
- matériels présentant des risques de contacts directs (fixation, état, ...),
- protection mécanique des conducteurs,
- matériels inadaptés aux influences externes.

Documents délivrés

Attestation de formation stipulant date de présence au stage et avis concernant réussite avec succès ou pas des examens (Après contrôle entre les compétences attendues et observées).

Remarque :

Pré requis pour être éligible aux EXAMENS DE CERTIFICATION après FORMATION prodiguée par Ebtp:
 - FORMATION OBLIGATOIRE d'au moins 3 jours : Attestation de formation délivrée par EBTP.

Les thèmes sur lesquels vous allez exprimer vos acquis lors de l'examen de certification sont listés dans l'arrêté de compétence du « 2 Juillet 2018 , en annexe 3 - § 4.6 », et sont les suivants :

Examen théorique :

La personne physique candidate à la certification démontre qu'elle possède les connaissances requises sur :

- les lois générales de l'électricité : tension, intensité, courant continu, courant alternatif, résistance, puissance, effets du courant électrique sur le corps humain ;
- les règles fondamentales destinées à assurer la sécurité des personnes contre les dangers et dommages pouvant résulter de l'utilisation normale d'une installation électrique à basse tension : protection contre les chocs électriques et les surintensités, coupure d'urgence, commande et sectionnement, choix du matériel en fonction des conditions d'environnement et de fonctionnement ;
- les méthodes d'essais permettant, au moyen d'appareils de mesures et d'essais appropriés, de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité : mesure de la valeur de la résistance de la prise de terre, mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection et d'équipotentialité, mesure du seuil de déclenchement des dispositifs différentiels ;
- la technologie des matériels électriques constituant une installation intérieure d'électricité : fusibles, disjoncteurs, fonctions différentielles, interrupteurs, prises de courant, canalisations ;
- les règles relatives à la sécurité propre de l'opérateur et des personnes tierces lors du diagnostic : connaissance et mise en œuvre des prescriptions de sécurité à respecter pour éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution du diagnostic ;
- les méthodes de diagnostic des installations intérieures d'électricité.

Examen pratique

La personne physique candidate à la certification démontre qu'elle :

- est capable de mettre en œuvre une méthodologie de réalisation des états de l'installation intérieure d'électricité et d'utiliser les outils dédiés à l'activité ;
- sait rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des vérifications effectuées.